



BULLETIN D'INSCRIPTION EXPOSANT



ASSOCIATION AAMR DE L'EHPAD AUGUSTIN LABOURNÉ vide grenier dimanche 6 septembre



Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

N° immatriculation du véhicule :

Titulaire de la pièce d'identité n° :

Délivrée le : Par :

DÉCLARE SUR L'HONNEUR :

- ☐ Ne pas être commerçant(e)
- ☐ Ne vendre que des objets personnels et usagés
- ☐ Ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature dans l'année

Nombre de personnes sur le stand :

RÉSERVATION (minimum 3 mètres)

☐ 3 mètres linéaires : 6 €

Pour les emplacements supérieurs à 3 mètres,
contacter l'organisation.

Montant réglé : €

Mode de paiement :

☐ Chèque ☐ Espèces

Cette inscription ne sera prise en compte qu'accompagnée :

- du règlement correspondant,
- de la photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité,
- du présent bulletin dûment complété.

Fait à Le

Signature :

*Merci
et à bientôt !*



CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISATION

Date de réception :

Montant réglé : €

Emplacement n° :

Mode de paiement :

N° d'ordre :

☐ Chèque ☐ Espèces



Dossier à retourner à : EHPAD Augustin Labouilhe - Place du Souvenir
à l'attention de Béatrice Barthere - 06 20 62 00 48
ou à déposer auprès d'un membre de l'association



ASSOCIATION AAMR
DE L'EHPAD AUGUSTIN LABOUILHE

VIDE-GRENIER

DIMANCHE 6 SEPTEMBRE 2026

*Dans le parc de l'EHPAD
Augustin Labouilhe*

**OUVERTURE
AU PUBLIC
9h00 - 17h00**

**INSTALLATION
DES EXPOSANTS
DÈS 7H00**

TARIFS EXPOSANTS

6 € les 3 mètres linéaires
Pour les emplacements
supérieurs à 3 mètres :
nous consulter



PETIT-DÉJEUNER
dès 7h00



RESTAURATION
sur place
à partir de 11h00



BUVETTE
toute la journée



**DANS LE PARC
DE L'ÉTABLISSEMENT**



Venez chiner, vendre et partager
UNE BELLE JOURNÉE CONVIVIALE !



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :
animation@labouilhe.fr



Responsable : Madame BARTHERE

06 20 62 00 48



RÈGLEMENT ET INSTALLATION



ARTICLE 1 – ORGANISATION

Cette manifestation est organisée par l'Association AAMR de l'EHPAD Augustin Labouilhe. Elle a pour objet la vente d'objets d'occasion appartenant à des particuliers, conformément à la réglementation en vigueur relative aux ventes au déballage.



ARTICLE 2 – INSCRIPTIONS

Les bulletins d'inscription devront être complétés et retournés avant la date limite fixée par les organisateurs, accompagnés :

- du règlement correspondant à la réservation,
- d'une copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité,
- de l'ensemble des renseignements demandés.

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de réception.



ARTICLE 3 – EMBLEMENTS

Les emplacements sont attribués par les organisateurs. Aucune réservation ne sera définitive sans règlement complet. Les exposants devront respecter les dimensions réservées.



ARTICLE 4 – MATÉRIEL

Les tables, chaises, tonnelles et tout le matériel nécessaire ne sont pas fournis. Chaque exposant devra prévoir son propre matériel.



ARTICLE 5 – RESPONSABILITÉ

Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, dégradation ou accident.



ARTICLE 6 – NATURE DES VENTES

Seuls les objets personnels et d'occasion peuvent être proposés à la vente. La vente de produits neufs, alimentaires, dangereux ou illicites est strictement interdite.



ARTICLE 7 – INSTALLATION

Les exposants pourront accéder au site à partir de 7h00. Ils devront se présenter auprès des organisateurs dès leur arrivée.

Les véhicules devront impérativement être sortis de l'enceinte avant l'ouverture au public à 9h00.



ARTICLE 8 – RESPECT DES LIEUX

Le vide-grenier se déroule dans le parc de l'EHPAD. Les exposants s'engagent à respecter les espaces verts, les bâtiments et les consignes données par les organisateurs.



ARTICLE 9 – ANNULATION

Aucun remboursement ne pourra être exigé en cas d'intempéries ou de force majeure entraînant la modification ou l'annulation de la manifestation.



ARTICLE 10 – ASSURANCE

Chaque exposant est responsable de son installation et des dommages qu'il pourrait causer. Il lui appartient de vérifier sa couverture d'assurance responsabilité civile.



ARTICLE 11 – HORAIRES

Le vide-grenier est ouvert au public de **9h00 à 17h00**. Pour des raisons d'organisation et de sécurité, aucun départ d'exposant ne pourra avoir lieu avant 17h00 sauf autorisation exceptionnelle des organisateurs.



DÈS 7H00

- Café
- Thé
- Viennoiseries
- Boissons chaudes et fraîches

Un café et une viennoiserie seront offerts à chaque exposant.



À PARTIR DE 11H00

- Sandwichs
- Grillades selon disponibilité
- Frites
- Desserts



BUVETTE

toute la journée

Boissons fraîches et chaudes

Merci et belle journée à tous ! ♥